

DÉCISION DU CONSEIL
du 29 septembre 2014
portant nomination d'un membre polonais du Comité économique et social européen

(2014/693/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la proposition du gouvernement polonais,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 13 septembre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/570/UE, Euratom portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2010 au 20 septembre 2015 ⁽¹⁾.
- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M^{me} Marzena MENDZA-DROZD,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Michał Grzegorz MODRZEJEWSKI est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 29 septembre 2014.

Par le Conseil

Le président

S. GOZI

⁽¹⁾ JO L 251 du 25.9.2010, p. 8.